DLP 16-7-81812630

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43-09.27.46

ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant J. THIAULT - N° du papier de presse 529 AD.

BULLETIN N° 21 du 2 Juillet 1981 — Abonnement annuel : 70 F.

VIGNE

Mildiou

Les pluies des 28 et 29 juin ont lessivé les traitements, notamment en cas d'utilisation de produits classiques pour lutter conjointement contre le Brenner. Intervenir immédiatement avec des produits systémiques "curatifs" (cf. Bulletin N° 11 du 27.04.81) et respecter les cadences de renouvellement préconisées par les fabricants. Les fongicides à base de curzate sont également à renouveler.

Brenner

De nouvelles taches sont apparues en de nombreux secteurs. Des contaminations sont encore possibles. Ne pas perdre de vue ce parasite en traitant le mildiou.

Pourriture grise

La période froide que nous subissons est très défavorable à la floraison qui s'échelonne dans le temps. La chute des capuchons floraux sera difficile. Même si un traitement avant fleur a été réalisé, il convient de le renouveler à la chute des capuchons (début nouaison). Exécuter ce traitement en dirigeant les jets sur les grappes et si possible avec un bon brassage de la végétation.

Vers de la grappe

Les comptages des dégâts de la première génération ont fait apparaître qu'un nombre limité de parcelles (à végétation précoce le plus souvent) a présenté des attaques, ayant justifié impérativement un traitement.
Des informations seront données en leur temps en ce qui concerne l'évolution de la seconde génération. Actuellement le vol n'a pas encore débuté.

ARBORICULTURE FRUITIERE

Tavelure du pommier

De nombreuses et nouvelles taches de tavelure sont apparues dans les derniers jours de juin. Les pluies très importantes du 24 au 30 juin ont lessivé les derniers traitements. Il est important dans les vergers contaminés de renouveler la protection ; une série de nouvelles taches devant apparaître entre le 10 - 15 juillet. L'emploi d'un fongicide à action pénétrante dans les 48 heures après une période humide permet de limiter le risque de contamination. On utilisera dans les cas critiques des fongicides du genre Bénomyl, Carbendazime, Thiophanate, Doguadine...; Toutefois l'emploi répété de ces derniers, pouvant entrainer l'apparition de souches résistantes de tavelure, est à éviter.

Anthracnose du cerisier

Dès apparition des premières taches, intervenir à l'aide d'un fongicide à base de Benomyl, Carbendazime, Dithianon, Doguadine, Folpel, Manèbe, Thiophanate, oxyquinoleate de cuivre...

P.1.365

L'anthracnose encore appelée cylindrosporiosé se remarque par des taches nombreuses rougeâtres virant au brun à la face supérieure des feuilles correspondant sur la face inférieure à des fructifications d'ou s'échappent par temps humide des amas de spores mucilagineux.

Carpocapse des pommes (vers des pommes)

Du 20 au 25 juin des pénétrations relativement importantes ont eu lieu en vergers non protégées. Une seconde série d'éclosions est à craindre vers le 10 juillet. Une nouvelle protection est à envisager, les dernières pluies ayant lessivé le traitement recommandé dans notre avis du 18 juin.

GRANDE CULTURE

Mildiou de la pomme de terre

Des foyers importants de mildiou sont observés depuis le 10-12 juin essentiellement sur Kaptah Vandel, Krostaria, Bintje. Trop souvent ils ont pour origine des contaminations à partir des tas de déchets plus ou moins proches des cultures.

Notre bulletin N° 18 du 10 juin signalait que quelques tas n'étaient pas encore détruits et demandait leur élimination immédiate. Nous rappelons que la première mesure de lutte consiste à supprimer tous les déchets avant la date du 1er mai.

La dernière période pluvieuse du 25 au 29 juin totalisant 50 à 60 mm a certainement lessivé tous les fongicides classiques et les spécialités à base de curzate autorisés contre le mildiou de la pomme de terre.

La protection n'étant plus assurée depuis le début de la semaine des repiquages graves de la maladie ont pu se produire à partir des foyers existants et des tas de déchets qui pourraient encore subsister.

Pour toutes les cultures qui ne sont plus protégées, intervenir dès réception avec un fongicide à base de métalaxyl, en augmentant de 25 % les doses autorisées.

Pour les cultures déjà traitées avec Acylon bleu, F ou P avant les dernières pluies ne renouveler la protection qu'en fin de persistance de ces fongicides (14 jours à 18 jours).

Se reporter au bulletin N° 18 du 10 juin pour tous éléments relatifs aux conseils de lutte chimique.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire CHAMPAGNE-ARDENNE,

J. DELATTRE.